

# Vos cotisations

Régime complémentaire santé



CCN du Commerce de Détail de l'Horlogerie Bijouterie

IDCC 1487

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 - Ensemble du personnel

## REGIMES DE BASE OBLIGATOIRES

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général		Régime local Alsace Moselle	
	Salarié	Salarié	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	0,89 %	0,51 %	0,51 %	0,51 %
Option 1 obligatoire	0,51 %	0,47 %	0,47 %	0,47 %
Base intermédiaire (base + Option 1)	1,40 %	0,98 %	0,98 %	0,98 %
Option 2 obligatoire	0,87 %	0,78 %	0,78 %	0,78 %
Base améliorée (base + option 2)	1,76 %	1,29 %	1,29 %	1,29 %

## REGIMES FACULTATIFS (au choix du salarié)

En complément de la **Base conventionnelle obligatoire**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit - facultatif	-	0,98 %	0,53 %	-	0,56 %	0,31 %
<b>Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit</b>						
Option 1 facultative (⇒intermédiaire)	0,59 %	0,65 %	0,35 %	0,59 %	0,65 %	0,35 %
Option 2 facultative (⇒améliorée)	0,99 %	1,09 %	0,59 %	0,99 %	1,09 %	0,59 %

En complément de la **Base intermédiaire (Base conventionnelle + option 1) obligatoire** :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit - facultatif	-	1,55 %	0,84 %	-	1,08 %	0,59 %
<b>Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit</b>						
Option 3 (Base améliorée – Base intermédiaire) facultative (⇒améliorée)	0,42 %	0,46 %	0,25 %	0,42 %	0,46 %	0,25 %

En complément de la **Base améliorée (Base conventionnelle + option 2) obligatoire** :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit - facultatif	-	1,94 %	1,06 %	-	1,43 %	0,77 %

(1) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale

(2) Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant.

**APICIL Prévoyance**

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

38 rue François Peissel  
BP 99  
69644 Caluire et Cuire Cedex  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)